



Fondation
de la maison du
Diaconat
de Mulhouse



Mon passeport ambulatoire

(adolescent et adulte)

Unités de chirurgie et explorations en ambulatoire

Mon identité

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Consultation d'anesthésie prévue le :

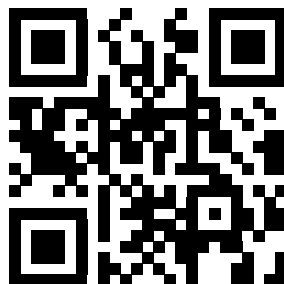
Hospitalisation en ambulatoire prévue le :

- ☐ Clinique du Diaconat-Roosevelt - *Mulhouse*
- ☐ Clinique du Diaconat-Fonderie - *Mulhouse*
- ☐ Hôpital Albert Schweitzer - *Colmar*

Ce livret est à lire attentivement, à compléter et à ramener lors de vos différentes consultations et ce jusqu'à votre hospitalisation en ambulatoire.

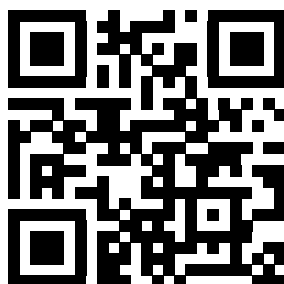
ACCÈS AU LIVRET D'ACCUEIL

CLINIQUE DU DIACONAT-ROOSEVELT CLINIQUE DU DIACONAT-FONDERIE



FLASHEZ-MOI !

HÔPITAL ALBERT SCHWEITZER



FLASHEZ-MOI !



Quand vous voyez ce pictogramme,
c'est à vous de compléter le document

SOMMAIRE

INFORMATIONS UTILES	p. 4
PRÉAMBULE	p. 5
AVANT MON HOSPITALISATION	p. 6
DOUCHE PRÉ-OPÉRATOIRE	p. 8
LA VEILLE DE MON INTERVENTION	p. 9
LE JOUR DE MON INTERVENTION	p. 10
LES CONSIGNES DE JEUNE	p. 11
MON PARCOURS	p. 12
MA SORTIE	p. 14
MES QUESTIONS	p. 16

INFORMATIONS UTILES

La Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse dispose de 3 services d'ambulatoire sur les sites de Mulhouse et Colmar.

Selon les établissements, les services vous accueillent
du lundi au vendredi de 6h à 19h.



Clinique du Diaconat-Roosevelt



14 Boulevard du Président Roosevelt, 68100 MULHOUSE



Accueil au 1^{er} étage en ambulatoire puis hospitalisation
au même étage (*chirurgie ambulatoire et chirurgie main*)
Accueil au rez-de-jardin (*chirurgie endoscopique*)



Équipe soignante : 03 89 32 55 10
Secrétariat (*chirurgie ambulatoire et chirurgie main*) : 03 89 32 57 39
Secrétariat (*chirurgie endoscopique*) : 03 89 32 54 13



Clinique du Diaconat-Fonderie



1 Rue Saint-Sauveur, 68100 MULHOUSE



Accueil au 1^{er} étage en ambulatoire puis hospitalisation
en chirurgie, 4^{ème} étage de la Clinique



Équipe soignante : 03 89 36 75 40
Secrétariat : 03 89 36 74 60



Hôpital Albert Schweitzer



201 Avenue d'Alsace, 68000 COLMAR



Accueil au rez-de-chaussée de l'établissement,
en passant par la porte principale



Équipe soignante : 03 89 21 25 20
Secrétariat : 03 89 21 25 97

PRÉAMBULE

L'ensemble de l'équipe soignante et les médecins vous souhaitent la bienvenue au sein de l'unité de chirurgie ambulatoire.

Nous vous remercions de la confiance accordée à notre établissement.

*Ce passeport ambulatoire vous est destiné(e) afin de comprendre les différentes étapes **tout au long de votre parcours de soins, de l'admission jusqu'au jour de votre hospitalisation** en ambulatoire. Il comprend l'ensemble des consignes à respecter et les documents à ramener avec vous lors de l'hospitalisation.*

*Afin d'assurer le bon déroulement de votre prise en charge, **nous vous remercions par avance de suivre scrupuleusement les différentes consignes de ce passeport.***

CHECK-LIST D'ÉLIGIBILITÉ À L'AMBULATOIRE

(critères obligatoires à valider pour ma prise en charge en ambulatoire)

- 1 Je dispose d'un **téléphone à domicile ou portable** en état de fonctionnement 
- 2 Je suis joignable la veille de l'intervention pour recevoir l'appel du service d'ambulatoire 
- 3 Je m'engage à respecter : les **consignes** données par les différents intervenants, ainsi que **l'heure d'admission** 
- 4 Je dois dans tous les cas, être **reconduit(e) à mon domicile par un accompagnant** (famille, voisin, proche, VSL...) 
- 5 **Si vous devez rester seul(e) à votre domicile la nuit suivant la chirurgie**, il est important d'en parler avec le médecin anesthésiste. Vous pourrez discuter ensemble des différentes solutions pour garantir votre sécurité après la chirurgie. 

AVANT MON HOSPITALISATION

1

Consultation avec l'opérateur :

J'ai rencontré le chirurgien / cardiologue / gastroentérologue

☐

2

Consultation d'anesthésie :

Je vois l'anesthésiste si l'intervention le nécessite

☐

La consultation d'anesthésie est obligatoire, au moins 48h avant votre intervention (chirurgie ou endoscopie).

Prenez rendez-vous **dès que possible** :

- Via DOCTOLIB
- Par téléphone

Mon rendez-vous d'anesthésie est le : / / à h

Afin de réaliser cette consultation en toute sécurité, vous devez impérativement ramener :

- ☐ Vos dernières ordonnances de traitement habituel (impératif)
- ☐ Votre questionnaire anesthésique complété
- ☐ Vos derniers résultats sanguins si disponibles
- ☐ Votre carte de groupe sanguin si disponible
- ☐ Vos derniers courriers du cardiologue, pneumologue, allergologue...
- ☐ Votre demande d'intervention complétée par l'opérateur

Lors de cette consultation, après analyse de vos antécédents et traitements habituels, l'anesthésiste vous informera sur les **différentes techniques anesthésiques** envisageables pour votre intervention en ambulatoire.

A la suite de cette consultation, vous serez informé(e) des **médicaments habituels à arrêter ou non**.

3

Pré-admission :

Je réserve mon séjour



Après votre consultation d'anesthésie, dès que possible vous devez impérativement passer au bureau des admissions-inscriptions.

Pour réaliser la pré-admission, vous devez impérativement ramener :

- ☐ Votre pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Votre carte vitale
- ☐ Votre attestation de mutuelle complémentaire
- ☐ Votre formulaire de demande d'admission (dûment complété et signé)

Cas particuliers

Pour les mineurs : les deux représentants légaux doivent impérativement signer l'autorisation d'hospitaliser, d'anesthésier et d'opérer ainsi que présenter leur pièce d'identité. Si le mineur ne possède pas de pièce d'identité, le livret de famille est impératif.

Pour les majeurs protégés : votre représentant légal muni d'une pièce d'identité et de la décision de justice devra signer une autorisation d'anesthésier et d'opérer ainsi que tous les documents relatifs à votre prise en charge.

4

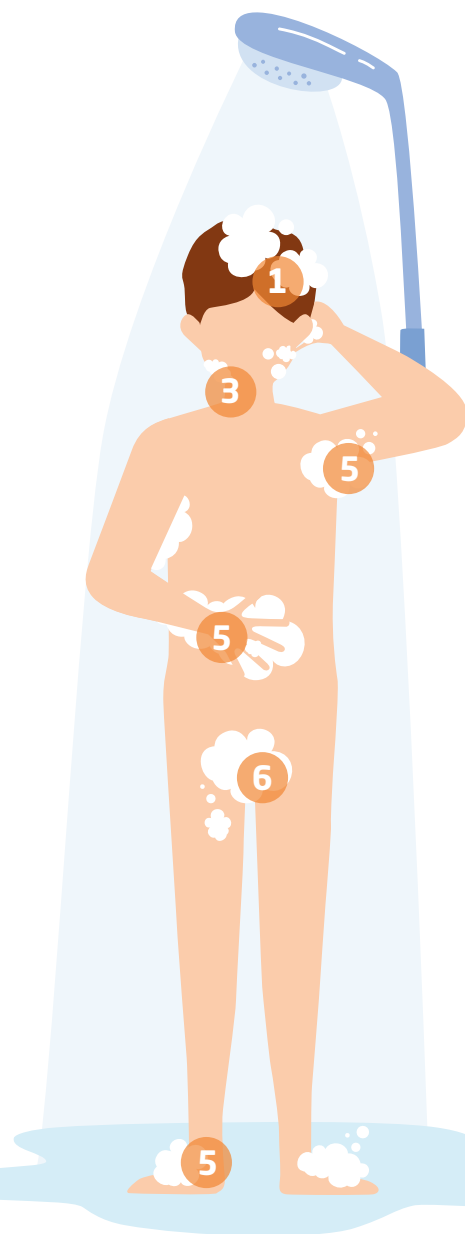
Pharmacie de votre choix :

Si un médecin m'a remis une ou des ordonnances, je cherche en pharmacie :

- les médicaments (antalgiques,...)
- le matériel prescrit (pansements, attelle,...)



DOUCHE PRÉ-OPÉRATOIRE



Enlever les bijoux, le vernis, couper et curer les ongles

1

Se mouiller le corps et les cheveux

2

Appliquer le savon recommandé en commençant par les cheveux

3

3

Bien faire mousser

4

Laver le visage et le cou en insistant derrière les oreilles

5

5

Insister sur : les aisselles, le nombril, les plis de l'aîne et les pieds

6

Savonner en dernier la région génitale puis la région anale

7

Rincer abondamment, toujours de haut en bas. Renouveler les étapes de lavage (1 à 7) en respectant la même méthode puis rincer

8

Se sécher avec une serviette propre et mettre des vêtements propres

LA VEILLE DE MON INTERVENTION

- 
- ☐ Je m'assure que le consentement chirurgical et le consentement anesthésique soient signés et datés (*pour les mineurs, l'autorisation parentale doit être signée et datée par **les deux parents ou le représentant légal***)

RÈGLES GÉNÉRALES

- ☐ Je respecte les consignes pré-opératoires données par mon médecin (*dépilation, préparation colique, etc...*)
- ☐ Je prends **une douche** avec le gel douche neuf ou du savon antiseptique (un demi-flacon) si celui-ci est prescrit par le chirurgien/praticien (*voir page 8*)
- ☐ J'enlève **mes bijoux, piercing, gel, french manucure** etc...
- ☐ Je ne bois pas d'**alcool** et ne prends pas de **stupéfiant**
- ☐ Je vérifie que mon **passeport ambulatoire soit complet**
- ☐ Je prends uniquement les **médicaments prescrits** et autorisés par les médecins
- ☐ Je respecte le régime alimentaire prescrit, le cas échéant. Dans tous les cas le **repas** pris la veille doit être **léger**.

LE JOUR DE MON INTERVENTION



L'heure d'arrivée dans le service vous sera communiquée la veille lors d'un appel téléphonique.

Mon heure d'admission : h

Accueil ambulatoire : ☐ 1^{er} étage
☐ Rez-de-chaussée
☐ Rez-de-jardin



Avant mon départ pour l'hôpital :

- ☐ Je prends une douche pré-opératoire avec le savon utilisé la veille
- ☐ Je suis scrupuleusement **les consignes de jeûne** (voir page 11)
- ☐ Si d'autres *soins pré-opératoires* m'ont été communiqués par les médecins, je les réalise en suivant les consignes données
- ☐ Je me lave **les dents** normalement
- ☐ Je m'habille avec des **vêtements amples et propres** et des chaussures adaptées si la pose d'un pansement volumineux est prévue
- ☐ Je laisse tout objet de valeur à mon domicile



IMPORTANT

Je rapporte :

- ☐ mon dossier d'admission avec les consentements signés et, le cas échéant, les autorisations parentales ou de tutelles
- ☐ une copie des ordonnances des traitements prescrits par le chirurgien
- ☐ le matériel prescrit par le chirurgien (*chaussures de décharge, écharpe, béquilles, bandes de contention, poches de glace déjà congelées...*)
- ☐ mes radios, scanner, IRM, audiogramme nécessaires pour l'intervention (*même si le médecin les a déjà vu lors de la consultation*)

LES CONSIGNES DE JEÛNE



Voici ce que je peux boire et manger avant une intervention programmée :



Jusqu'à minuit,

Je peux fumer ou vapoter **une dernière fois**



Jusqu'à 6 heures avant l'admission

..... h

Je peux manger : **un repas léger**

Pour les endoscopies digestives : respecter les consignes prescrites par le médecin



Jusqu'à 2 heures avant l'admission

..... h

Je peux boire : **un liquide clair**, sans pulpe, ni graisse :

- Eau plate
- Jus de pomme sans résidu
- Thé
- Tisane
- Café
- Ricoré (*non lacté*)



Pas de boissons lactées ou de lait



L'absence de respect de ces consignes peut causer des complications graves pendant ou après l'intervention.

En cas de non-respect de ces consignes, votre intervention pourrait être annulée ou reportée.

MON PARCOURS



1 Accueil / admission

Rendez-vous à l'accueil du service ou de l'établissement



2 Salle d'attente ambulatoire ou circuit court (fast-track)

Votre arrivée est visualisée par la secrétaire ou l'équipe soignante qui viendra vous accueillir dès que possible

Bloc opératoire

5



6

Salle de réveil

L'équipe soignante vérifie l'absence de douleurs, nausées-vomissements et de complications liées à la chirurgie, avant votre retour en chambre



Sortie accompagnée

Vos ordonnances, rendez-vous et documents personnels vous seront restitués par l'infirmière lors de votre sortie

10



3 Prise en charge par un soignant

- Pose/vérification du bracelet d'identification
- Installation en chambre ou en box
- Présentation de la chambre
- Vérification du dossier
- Préparation cutanée
- Mise en tenue de bloc
- Informations diverses : *heures approximatives de départ au bloc, de retour en chambre et de sortie*



4 Transfert au bloc opératoire

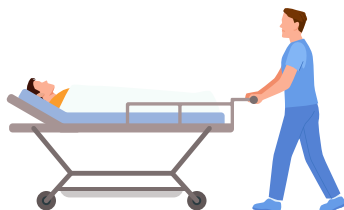
En fauteuil, en brancard, à pied, vous serez toujours accompagné par un soignant lors de vos transferts



7

Retour au service

Poursuite de la surveillance post-opératoire et premier levé



8

Collation



Un peu de patience...

votre sortie étant validée par les médecins, le délai d'attente entre votre retour du bloc et votre départ peut être variable en fonction des critères de sortie définis

9



MA SORTIE

CONSIGNES POST-OPÉRATOIRES

Le jour même de mon intervention et jusqu'au lendemain je ne peux pas :

- conduire un véhicule ou engin dangereux
- prendre une décision importante (acte notarial, chèque...)
- utiliser des ustensiles ou appareils dangereux



Vous devez obligatoirement être accompagné(e) pour votre retour à domicile et jusqu'au lendemain.

Les jours suivants

- je ne prends que les médicaments prescrits ainsi que mon traitement habituel (selon les consignes données)
- je me repose tranquillement, je ne prévois pas d'activités physiques
- je peux boire et manger normalement dès mon retour à domicile sauf consignes particulières.
- je ne bois pas d'alcool

DOULEUR

Des médicaments permettant de soulager votre douleur vous sont prescrits. Nous vous conseillons de les prendre systématiquement selon les recommandations données.

LE LENDEMAIN DE MON INTERVENTION

Vous serez contacté(e) par l'équipe soignante afin de prendre de vos nouvelles, signalez tout inconfort ou incident vous paraissant anormal.

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux *

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2

Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3

L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6

Une personne à qui il est proposé de participer **à une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr. Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement. Vous pouvez aussi vous y procurer un exemplaire de la charte du patient hospitalisé en langue étrangère (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou portugais), régionale (alsacien) ou en braille.



En cas de besoin,

NUMÉROS DISPONIBLES APRÈS L'INTERVENTION 24H/24

Clinique du Diaconat-Roosevelt

Chirurgie ambulatoire : 03 89 32 57 40

SOS main : 03 89 32 55 07

Endoscopie : 03 89 32 54 13

de 19h à 6h30 contactez le 03 89 36 75 34

Clinique du Diaconat-Fonderie

03 89 36 75 34

Hôpital Albert Schweitzer

03 89 23 48 17

En cas d'urgence, contacter le SAMU au 15

MES QUESTIONS